RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Bretagne

ZONE DE DISTRIBUTION : LA ROCHE BERNARD

Conclusion sanitaire

2024

L'eau est de bonne qualité, elle peut être consommée par tous.
Un dépassement de référence bactériologique (bactéries revivifiables) et des dépassements de références physico-chimiques (carbone organique total, turbidité) ont été observés, sans générer de risque pour la santé.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : VILAINE ATLANTIQUE. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 8717 personnes sur 4 communes (NIVILLAC, ROCHE-BERNARD (LA), SAINT-DOLAY, THEHILLAC). Le responsable des installations est : « EAU DU MORBIHAN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.
ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
SAVEUR-COULEUR	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **66**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **65**
Valeur moyenne : **18,9 mg/L**
Valeur maxi : **33 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **198**
Valeur maxi : **0,024 microgramme/L**

TURBIDITÉ — A — 1 prélèvement a dépassé la limite réglementaire

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **66**
Valeur maxi : **2,8 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **65**
Valeur moyenne : **17,5 °f**
Valeur maxi : **20,6 °f**

CARBONE ORGANIQUE TOTAL — 1 prélèvement a dépassé la limite réglementaire

Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et,ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.

Nombre de prélèvements : **65**
Valeur moyenne : **1,23 mg(C)/L**
Valeur maxi : **3,1 mg(C)/L**

Édité le **03/04/2025**

UDI **056000003**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS BRETAGNE - Délégation départementale du Morbihan
Département santé environnement - 32 boulevard de la Résistance-CS72283 56008 VANNES CEDEX
www.bretagne.ars.sante.fr
02.21.07.06.83
ars-dd56-sante-environnement@ars.sante.fr